

ments sont rares, mais cela ne signifie pas qu'on leur conseille de se diriger vers n'importe quelle ville où existent des facilités de logement. On les renseigne en fonction des possibilités d'emploi appropriées. A leur arrivée, ces localités offrent les mêmes services de la division de l'immigration et des centres de main-d'œuvre du Canada pour aider les nouveaux venus à s'établir, que ceux dont disposent les grandes villes canadiennes à l'intention des immigrants.

M. J. M. Forrestall (Halifax): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire si le ministère a réparti, à ce sujet, les villes du Canada en diverses catégories et, si oui, pourrait-il mettre ces renseignements à notre disposition?

L'hon. M. Marchand: Je tiendrai la question pour préavis.

LA DÉFENSE

L'OTAN—LE DÉPLACEMENT DES FORCES CANTONNÉES EN FRANCE ET L'INSTALLATION DE NOUVELLES BASES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Par suite de l'ordre donné par le gouvernement français concernant nos bases de l'OTAN et celles d'autres pays, a-t-on pris une décision quant au déplacement de nos bases à Metz et à Marville et, le cas échéant, quels sont les noms de nos nouvelles bases?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il a été décidé de déplacer les bases conformément aux exigences du gouvernement français. Je crains de ne pouvoir encore donner de détails à la Chambre parce que les négociations se poursuivent concernant les différents aspects du déplacement.

LE GAZ NATUREL

LE PROJET DE PIPE-LINE ET L'ATTITUDE D'UNE COMMISSION DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, j'ai une question un peu plus sérieuse à poser au ministre du Commerce. Voudrait-il expliquer où en est la demande présentée par la *Trans-Canada Pipe Lines* à la *Federal Power Commission* des États-Unis en vue d'un pipe-line vers l'Est?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, il conviendrait peut-être mieux de poser la question à mon

[L'hon. M. Marchand.]

collègue qui est responsable de cet aspect de l'affaire.

M. Winkler: Alors, puis-je poser la question au ministre compétent? C'est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je crois. J'espère qu'ensuite, le ministre du Commerce fera des commentaires sur ma première question.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le député aurait-il l'obligeance de répéter sa question?

M. Winkler: Pour la gouverne de la Chambre et du Canada, le ministre nous dirait-il ce qui se passe au sujet de la demande faite par la *Trans-Canada Pipe Lines* à la *Federal Power Commission* des États-Unis au sujet de son pipe-line de l'Est?

L'hon. M. Pepin: L'examineur en chef de la *Federal Power Commission* des États-Unis a demandé que d'autres mémoires soient présentés. Dans le cas de la *Panhandle*, ils doivent être présentés d'ici le 10 février, et dans le cas de la *Northern Natural Gas*, ils doivent l'être d'ici le 1^{er} mars.

Les renseignements porteront sur deux choses: premièrement, les conséquences de l'entreprise dont la *Trans-Canada Pipe Lines* est convenue avec le gouvernement canadien; et deuxièmement, la proposition présentée par les fonctionnaires de la *Federal Power Commission*. Nous surveillons donc ce qui se passe d'aussi près que possible.

M. Winkler: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. On semble actuellement voir cette demande d'un mauvais œil, particulièrement aux États-Unis, et je me demande s'il ne s'agit pas de représailles.

L'hon. M. Pepin: Non, monsieur l'Orateur. Je devrais cependant rappeler mes propos du 19 janvier, qui sont consignés au hansard. Voici ce que j'ai dit:

Je puis assurer au député...

Il s'agissait du député de Timmins.

...que nous prenons ces précautions. Nous avons demandé à la société...

La *Trans-Canada*.

...de nous tenir au courant de la planification de rechange—ce qu'elle fait maintenant—au cas où la *Federal Power Commission* refuserait d'accepter le projet des Grands lacs sous sa forme actuelle.

Ainsi, non seulement nous nous tenons au fait des événements à Washington, mais encore nous allons aussi loin que possible dans l'élaboration d'une solution de rechange, advenant que le projet actuel soit rejeté par la *Federal Power Commission*.